Procès-verbal N°11 : Commission Football des Enfants

Réunion du :	**05/11/26**
À :	**10H00 Dématérialisée**
Présidence :	Mr Didier CASANADA
Présents :	Mmes Nadine GECO, Martine JOLY, Mrs Léonard INNIANTONI, Sauveur ROMAGNOLE, Jean-Louis DELFIEU, Michel COLLADO
Absents excusés :	
Assiste à la Réunion :	

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boite mail officielle du club (n° affiliation@footoccitanie.fr). Seuls les courriels identifiés avec le Nom, Prénom, Qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.
A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (art 17.1 du règlement intérieur du District).

Approbation des procès-verbaux

La commission approuve le procès-verbal N° 10 du 29/10

Rappel

Concernant les clubs responsables d'équipes pour la FMI, Dans Footclubs : Il faut **absolument qu'un éducateur** soit renseigné pour chaque équipe, sinon les matchs n'apparaissent pas sur la tablette.

Concernant l'utilisation de la FMI, **le résultat de l'équipe qui a remporté les défis doit être noté sur la feuille FMI dans la partie "observation".**
Beaucoup de clubs ne le font pas : **ATTENTION au moment des classements.**

En cas de dysfonctionnement utiliser une feuille de match papier ainsi que le tableau « Rapport FMI » dûment remplis, qui vous ont été envoyés par mail, et à télécharger dans Footclub ainsi que le site du DISTRICT.

Nous vous rappelons les modalités suivantes de U6 à U10/U11

- **Le club organisateur doit fournir une feuille de plateau, qui devra être complétée par l'ensemble des clubs participant au plateau.**
- **À l'issue du plateau, le club organisateur devra déposer la feuille dûment complétée sur la plate forme FAL afin qu'elle puisse être traitée par notre instance.**
- **Nous vous informons également des sanctions financières applicables en cas de non-respect de ces obligations :**

- **Tout club organisateur qui ne transmettra pas la feuille de plateau sur FAL sera sanctionné d'une amende de 30 euros. (article 53)**
- **Tout club participant qui se déplacera sur un plateau sans compléter la feuille de plateau fournie par le club organisateur sera également sanctionné d'une amende de XX euros.**

L'équipe visiteuse refusant de remplir sa partie sera sanctionnée.

RAPPEL de U6/U7 à U10/U11

LORS DE VOS RENOUVELLEMENTS POUR VOS ENGAGEMENTS , PENSEZ A BIEN NOTER LE NIVEAU DANS LEQUEL VOUS VOULEZ EVOLUER, BEAUCOUP DE CLUBS S'APPERCOIVENT APRES PARUTION QU'ILS SE SONT TROMPES DE NIVEAU : SOYEZ VIGILANT

FESTIVAL PITCH U13/U12

Clubs Qualifiés Pitch 2em Tour qui se déroulera le Samedi 9 Janvier 2027 :

- Alés 1 et 2/ St Martin 1/Bagnols Pont 1 /Pujaut1/St Christol 1/Monoblet 1/Salindres 1/St Julien St Paulet 1 / Ipse 30 1/
- Laudun 1/Beaucaire 1 et 3 / Fourques 1/Vergeze 2/Ter de Cam 2 / Academie 2/Rousson 1/Vezenobres 1 /St Privat 1/
- FC Uzes 2/St Quentin 1/Margueritte 1/Poulx 1 / S levant 1/Sommieres 1/Langlade 1/Aimargues 1/Beauvoisin 1/
- St Chaptes 1/Regordane 1 /Lasallien 2/Bouillargues 1/Nîmes Ol 1/Pissevin 2/Bellegarde 1/ Mas de Mingue 1/
- Caissargues 1 / **PL 6 Lasallien 1 et PL 9 Academie 1 qualifiés**

PITCH FEMININ
LES CLUBS AYANT DES U12/U13 FEMININE PEUVENT S'INSCRIRE POUR LA COUPE PITCH FILLE QUI AURA LIEU LE 9 JANVIER 2027 ENGAGEMENT PAR MAIL AUPRES DU DISTRICT.

Catégorie U12/U13

Pour la Phase 2 en U12/U13, la commission va essayer de faire une poule uniquement féminine, les clubs désirant inscrire une équipe peuvent le faire dès à présent en envoyant un mail à la commission.

Les feuilles de défis (si pas note sur FMI) doivent être obligatoirement envoyées au secrétariat dès le lendemain de la rencontre, pour être pris en compte dans le classement.

CHALLENGE JEAN-PIERRE ROUX U12

Clubs qualifiés pour le 2eme tour (Samedi 9 Janvier 2027)

- Beaucaire 1 et 2- Alés 1 – Sommières 1 – St julien/St Paulet 1 – Bagnols Pont 1 – Uchaud 1 – S Levant 1 –
- Nîmes Ol 1 – Academie 1 – Marguerittes 1 – Laudun 1 – Rousson 1 et 2 – Mas de Mingue 1 – Vestric 1

Catégorie U10 à U10/U11

Pour simplifier les clubs, pour les plateaux : une feuille unique devra être envoyée par le club recevant par le FAL

RAPPEL : NIMES OL **U10 et U10/U11** / PLATEAUX à 14h00 **U8/U9** / Beaucaire 13h00 / Mas de Mingue 13h00

Catégorie U6 à U8/U9

La Commission tient à rappeler que le Foot à 8 est strictement interdit en U8/U9. La Commission fera des contrôles sur les terrains.

Pour simplifier les clubs, pour les plateaux une feuille unique devra être envoyée par le club recevant par le FAL.

IL FAUT QUE LES PLATEAUX COMMENCENT IMPERATIVEMENT A L'HEURE PREVU POUR QUE LES RENCONTRES QUI SE JOUENT APRES PUISSENT DEMARRER A L'HEURE. ATTENTION S'IL Y A UN ARBITRE OFFICIEL IL VOUS FERA ARRETER LE PLATEAU.

Nîmes Castanet : Retrait des équipes de N castanet des plateaux DE U6 à U11 en attente de licences suffisante pour participer aux plateaux

Les clubs qui veulent participer pour la rotation 3 au foot à 8 en U8/U9 peuvent le faire par mail auprès du District (Diplôme de l'éducateur obligatoire)

RAPPEL : AVANT LE MARDI 10 NOVEMBRE

- **POUR LA ROTATION 2 EN U6/U7 IL Y AURA DES NIVEAU**
- Développement Niveau 1
- Intermédiaire Niveau 2
- Loisir Niveau 3
 Pensez à le notifier lors de vos engagements sur le FAL

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président
Didier CASANADA

La Secrétaire de Séance
Nadine GRECO



